

Communiqué de presse

Les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales s'accordent sur un programme commun de lutte contre la pauvreté

Appenzell, 24/25 juin 2010 - A l'occasion de son assemblée générale de ce jour, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a adopté un programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit principalement de lutter contre la pauvreté des familles, d'améliorer la coordination du système de sécurité sociale et d'introduire des rapports cantonaux sur la situation sociale.

Le programme de la CDAS relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale contient des constats, des objectifs et des mesures auxquels visent les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales. Y figurent en premier lieu des mesures destinées aux familles et familles monoparentales qui sont particulièrement menacées par la pauvreté. La CDAS voit dans l'introduction de prestations complémentaires pour familles un instrument efficace pour soutenir les familles à faibles revenus (surtout des working poor). De plus, elle plaide pour la promotion de structures d'accueil extra-familial pour enfants, dans le but d'améliorer la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle.

Le système suisse de sécurité sociale contribue de manière essentielle à la lutte contre la pauvreté. Le défi réside dans une action coordonnée des différentes assurances sociales et de l'aide sociale. La CDAS souhaite des conditions-cadres permettant d'améliorer cette coordination tout en renforçant la responsabilité individuelle. D'entente avec les villes et communes, elle élabore des propositions visant à mettre sur pied une loi-cadre en matière de couverture du minimum vital; avec la Confédération, elle entend également améliorer la collaboration entre assurance-chômage et assurance-invalidité, de même qu'avec l'aide sociale (CII; collaboration interinstitutionnelle).

Plusieurs cantons, tels Berne, Lucerne, Soleure ou Zurich, s'y sont déjà mis: la publication d'un rapport sur la pauvreté ou sur la situation sociale peut constituer dans les cantons une base importante pour lutter contre la pauvreté. Par conséquent, les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales souhaitent que tous les cantons publient régulièrement de tels rapports sur la pauvreté en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique.

La CDAS adopte des recommandations relatives à des prestations complémentaires pour familles

Pour combattre efficacement la pauvreté des familles, les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales réclament l'introduction de prestations complémentaires pour familles (PCFam) sur le plan fédéral. Lors de sa séance d'aujourd'hui, la CDAS a adopté des recommandations qui contribuent à la coordination des PCFam cantonales et devraient faciliter le passage à une future solution fédérale. Les recommandations s'adressent tout particulièrement aux cantons dans lesquels l'introduction de PCFam est à l'étude ou en cours. Les solutions ou modèles cantonaux de PCFam peuvent servir de laboratoire pour l'élaboration d'une future solution fédérale.

La 6^e révision de l'AI doit être équilibrée

Lors de leur assemblée générale, les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales ont également discuté du projet du 2^e train de mesures de la 6^e révision de l'AI (6b) avec l'Office fédéral des assurances sociales en charge de ce dossier (OFAS). La CDAS souhaite vivement que les mesures d'économie supplémentaires soient équilibrées et ne consistent pas uniquement en des réductions de prestations ou des reports de charges sur les cantons.

Renseignements supplémentaires:

Kathrin Hilber, conseillère d'Etat, présidente CDAS
Tél. 071/ 229 33 08 Fax: 071/ 229 39 89
Courriel: info.di@sg.ch

Margrith Hanselmann, secrétaire générale CDAS
Tél. 031/320 29 95 Fax: 031/ 320 29 90
Courriel: margrith.hanselmann@sodk.ch